

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

LE PROJET DE LOI

Sur le travail des enfants.

Dans un rapport récemment communiqué à l'Académie des sciences, M. le docteur Decaisne déclare, et démontre que si la France veut se relever de ses ruines, « la première des préoccupations qui s'imposent aux hommes d'État, c'est la reconstitution, la réorganisation de la vie humaine. »

C'est une vérité de jour en jour plus évidente que le travail a ses excès et ses dangers. Favorisée par toutes les inventions modernes, par la vapeur, par les machines, alimentée par la puissance nouvelle du crédit, aiguillonnée par la concurrence internationale que crée le libre-échange, la production industrielle est aujourd'hui une lutte sans trêve qui, comme la guerre, a ses victimes.

Il est donc nécessaire de protéger la vie humaine contre les excès d'une production à outrance, de ne pas abandonner le jeune ouvrier à un travail sans règle et sans mesure qui le conduirait au rachiisme et à l'étiollement, de ne pas épuiser d'avance, en usuriers avides, la vigueur et l'intelligence des générations qui s'élèvent.

Et cette protection sociale, toujours réclamée, a paru, depuis nos désastres, de plus en plus nécessaire et urgente. Il est temps que la législation du travail des enfants, jugée insuffisante, devienne efficace et complète. C'est ce que nous attendons du projet de loi qui est à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Toute loi sur le travail des enfants peut être considérée à plusieurs points de vue. Elle doit justifier l'intervention du législateur, tenir compte des besoins de l'industrie, favoriser l'intérêt du jeune ouvrier et respecter les droits de la famille.

Si l'industrie protestait, au nom de la liberté du travail, contre l'intervention du lé-

gislateur, Rossi, ce courageux apôtre du progrès social, cet héroïque martyr du progrès politique, répondrait : « Le but de la Société n'est pas seulement d'être riche. » Supposons que ce fût un moyen de richesse nationale que de faire travailler des enfants quinze heures par jour, la morale dirait que cela n'est pas permis : la politique aussi nous dirait que c'est une chose nuisible à l'État. Pour avoir des ouvriers de onze ans, on aurait de chétifs soldats de vingt ans. »

Si le père de famille se plaignait d'une réduction forcée de travail qui diminue naturellement le salaire de son enfant, on lui répondrait que cette réduction de travail, en permettant au jeune ouvrier de développer ses forces, de cultiver son intelligence, lui crée en même temps des ressources pour l'avenir. Du reste, l'enfant n'est-il, pour le père, qu'un instrument de profit ? Les chefs de la famille, comme le dit très-bien M. Eugène Tallon, ne doivent pas en devenir les parasites.

Aussi bien, une réglementation prudente du travail des enfants est également profitable à la société, qui souffre du dépérissement de ses membres, à l'industrie, qui a besoin de générations ouvrières plus saines, plus fortes, plus intelligentes, à l'ouvrier lui-même, qui ne doit pas être entraîné à épuiser, dans sa jeunesse, des forces qui lui manqueraient plus tard, à la famille enfin, qui peut, par des sacrifices momentanés, parvenir à plus de bien-être, d'instruction et de moralité.

Cette intervention du législateur, ainsi reconnue nécessaire, dans quelle mesure se produira-t-elle entre le chef d'industrie et le jeune ouvrier ? Nous répondrons par un rapide aperçu des dispositions du nouveau projet de loi qui améliore et complète la loi de 1844 sur le travail des enfants.

Le projet de loi de M. Joubert, accepté par la commission présidée par M. le comte

de Melun, si compétent en ces matières, développé dans un remarquable rapport de M. E. Tallon, élève à dix ans l'âge d'admission de l'enfant au travail industriel, réduit de huit heures à six heures la durée du travail, enfin, remplace l'inspection gratuite, généralement inefficace, par une inspection salariée plus active, plus indépendante des influences locales, plus réellement assujettie à des études et à des rapports qui serviront à perfectionner la loi.

Ce projet de loi maintient, bien entendu, la prohibition du travail de nuit et du dimanche ; il régleme aussi le travail des femmes.

Du reste, la plupart de ces dispositions sont empruntées aux législations étrangères. C'est surtout la loi anglaise qui nous a devancés en ce point, sans être cependant parvenue à faire disparaître « les abus homicides. » Nous pouvons en juger par cet extrait, publié par le Temps, d'un récent rapport de lord Shaftesbury :

« ... Dans les tuileries et les briqueteries de B..., on rencontre des enfants travaillant dès l'âge de trois ans et demi. Nous ne savons trop ce qu'ils peuvent faire à cet âge ; mais, à neuf ans, le labeur pénible qu'on leur impose est si dur et si prolongé, qu'il faut le témoignage le plus inattaquable pour le rendre croyable... Ces malheureuses petites créatures, souvent des petites filles, sont occupées pendant treize heures par jour à porter sur leur tête une motte d'argile pesante 40 livres... et même 43 livres... quelquefois elles en portent encore une seconde sur les bras, faisant la valeur de 45 milles, ou 24 kilomètres par jour... et travaillant souvent encore la nuit dans le four. »

Certes, de pareils abus ne pourraient se produire en France sans soulever l'indignation publique. Cependant, les enquêtes sur l'état des enfants employés dans les manufactures ont révélé des excès de travail qui

expliquent les différences de santé, de taille, de moralité de plus en plus remarquées entre les enfants des départements industriels et ceux des départements agricoles. Les statistiques, les tables de mortalité, les moyennes du recrutement sont éloquentes : elles démontrent l'urgence d'une réforme. L'avenir du pays en dépend.

En 1867, M. Jules Simon commençait son intéressant plaidoyer en faveur de l'ouvrier de huit ans par ces mots : « La patrie n'est pas en danger. »

Aujourd'hui, la patrie est en danger. Elle est en danger de perdre, non-seulement son importance politique dans le monde, son influence civilisatrice, sa prépondérance militaire, mais encore par le trop lent progrès de sa population, par l'abaissement de la taille, par un dépérissement presque insensible de la race, elle est menacée de décadence.

Elle maintiendra sa puissance et sa grandeur, si nous prenons soin de restaurer sa force matérielle en même temps que sa force morale ; elle conservera son rayonnement

alimentons sans cesse ces trois foyers : l'armée, l'école et l'atelier.

G. CUNEO D'ORNANO.

TRAVAUX DES ALLEMANDS A METZ.

Nous lisons dans la Patrie :

Nous avons parlé des travaux de fortification que les Allemands ont commencés à Metz. Nous apprenons que le plan primitif adopté à Berlin vient d'être encore modifié, et que de nouveaux ouvrages, beaucoup plus nombreux et plus importants que les premiers, vont être exécutés. Voici, d'après des renseignements d'une certitude complète, le détail de ces ouvrages, qui seront construits en très-grande partie avec l'argent que la France va prochainement remettre aux Allemands.

Le mont Saint-Quentin, situé à l'ouest de la ville, dans une position dominante, possédait avant la guerre un ouvrage carré armé de 24 pièces. Les

sorti de la maison paternelle avec sa cousine, les deux enfants pleuraient et étaient en deuil, ils se séparèrent en revenant du cimetière Montmartre où l'exilé dormait de son dernier sommeil, et César n'avait plus revu Thadéa qu'au parloir du collège où il était enfermé.

Quatre ou cinq ans plus tard, la mère de l'enfant devenu jeune homme était allée rejoindre celui dont elle avait partagé les douleurs.

César venait alors d'être reçu comme élève à l'école des Beaux-Arts, et il y avait travaillé avec ardeur pendant l'année qui avait suivi la mort de sa mère. Puis, seul, sans direction, livré à lui-même, il s'était relâché et avait fini par glisser peu à peu sur cette pente facile de l'oisiveté qui, chaque année, perd tant d'étudiants appartenant aux familles les plus chrétiennes.

Heureusement il avait de nobles instincts, et, à travers le tumulte et l'agitation, la voix

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE I^{er}.

MAGNUS ET LE BEAU CÉSAR.

(Suite.)

Cinq ou six personnes s'élançèrent sur le trottoir asphalté, les bagages furent descendus, la cloche sonna et la locomotive s'élança de nouveau en avant du côté de Varsovie.

Magnus accrocha sa pipe à sa ceinture, ramassa ses rênes et fit claquer sa langue ;

un facteur descendait le perron portant sur son épaule une lourde malle et à la main gauche un étui à chapeau, deux fleurets avec leurs masques, une boîte à violon et un parapluie.

Derrière lui venaient Wladimir Kirposki, en costume polonais, et un grand jeune homme dont les cheveux blonds, les yeux bleus et une certaine blancheur mate de la peau, dénotaient l'origine slave, bien que l'ampleur de son pantalon quadrillé, la coupe de sa vareuse de voyage et la manière dont était posé sur son oreille gauche un large feutre pointu, fissent deviner au premier coup d'œil un de ces prétendus artistes du quartier latin, qui étudient la peinture beaucoup plus dans les estaminets qu'à l'école des Beaux-Arts.

Quand les bagages furent chargés, l'oncle et le neveu prirent place dans la kibitka qui partit aussitôt.

César Kirposki, ainsi s'appelait le nouvel

arrivant, était, en dépit de son costume excentrique, un bon et brave garçon, plein de cœur et de courage, que son père, Wladislas Kirposki, émigré depuis 1830, avait élevé avec soin à Paris et auquel il s'était efforcé d'inspirer l'amour de Dieu et de la Pologne.

César connaissait déjà son oncle Wladimir, venu deux fois à Paris pour y visiter son frère.

La première visite, le jeune artiste ne se la rappelait guère, elle datait juste du jour de son baptême ; la seconde était beaucoup plus présente à sa mémoire, l'enfant avait alors quinze ans, et il se souvenait parfaitement, non-seulement de son oncle, mais surtout de sa cousine, une charmante enfant que, sur la demande pressante de Wladislas déjà gravement malade, son frère lui avait amenée pour la lui présenter.

Les derniers temps de cette visite furent bien tristes ; la dernière fois que César était

Allemands, après la prise de possession des nouveaux territoires, augmentèrent ses dimensions et portèrent son armement à 40 pièces de gros calibre. Cette fortification va être entièrement reconstruite; elle deviendra le centre d'un système qui occupera tout le plateau, et qui se composera d'une série d'ouvrages reliés entre eux et armés de 200 pièces d'une très-grande portée.

Au nord du mont Saint-Quentin s'élève le fort Plapeville, en ce moment en pleine reconstruction. Il devait recevoir 45 bouches à feu; il en recevra 70. Un autre ouvrage, le fort Saint-Julien, qui forme un hexagone régulier, verra son armement porté de 80 pièces à 130. Enfin, l'ouvrage construit par nous à Saint-Privat, dans la plaine, entre la Moselle et la Seille, vient d'être démolé et sera remplacé par un fort circulaire protégé par des ouvrages avancés revêtus d'une cuirasse en fer forgé. Les ingénieurs prussiens qui ont étudié tout récemment ce système en Angleterre et en Russie paraissent avoir l'intention de l'employer dans un grand nombre de localités.

Mais la plus grande dépense consistera dans la construction de nouvelles casernes et de vastes abris blindés destinés à recevoir des vivres, des munitions et du matériel en quantité suffisante pour pouvoir approvisionner pendant deux ans la garnison et la ville. Le nouveau système des ingénieurs prussiens consiste à mettre, en cas de guerre, la place de Metz hors des atteintes d'un bombardement, afin qu'on puisse l'abandonner sans danger pendant quelques mois. Au moyen de ce plan, toutes les armées allemandes resteront disponibles et tiendront la campagne.

LETTRE DE VICTOR COUSIN

A PIE IX.

On annonce l'apparition prochaine d'un nouveau volume publié par M. le comte de Falloux et qui contient la correspondance de M^{me} Swetchine avec le P. Lacordaire.

L'appendice de cet ouvrage renferme des renseignements très-curieux sur les sentiments de M. Cousin pour le christianisme.

« M. Cousin, dit M. de Falloux, exprimait souvent le plus sympathique respect envers Pie IX. La pensée de s'adresser à lui se résolut, après de visibles angoisses, à écrire la lettre qu'on va lire. Il la remit à M. l'archevêque, afin qu'elle fût transmise par lui au Souverain-Pontife, et pour le cas où la publicité serait jugée utile en France, il m'en remit le double, écrit de sa main, ainsi que le billet d'envoi. »

A Monsieur le comte de Falloux,
rue de l'Université, hôtel des Ministres.

Mon cher confrère et ami, voici la lettre. Faites-en l'usage que vous jugerez le meilleur. Vous connaissez tous mes sentiments.

V. COUSIN.

30 avril 1856.

Étant hors d'état de sortir, j'ai adressé la lettre à M^{sr} l'archevêque pour qu'il la fasse parvenir.

« Très-saint Père,

Monseigneur l'archevêque de Paris a bien voulu me communiquer une lettre de votre sainteté,

remplie de tant de bonté et si digne du cœur paternel de Pie IX, que je cède au besoin de vous en exprimer ma sincère et profonde reconnaissance. Oui, très-saint Père, on vous a dit vrai : loin de nourrir aucun mauvais dessein contre la religion chrétienne, j'ai pour elle les sentiments de la plus tendre vénération; j'aurais horreur de lui porter directement ou indirectement la moindre atteinte, et c'est dans le triomphe et la propagation du christianisme que je place toutes mes espérances pour l'avenir de l'humanité. Affligé d'avoir vu autrefois mes intentions trahies par de fausses apparences, j'ai voulu en ces derniers temps faire un livre de philosophie entièrement irréprochable; et ne me fiant pas à mes sentiments les plus sincères, à mes études, à mon âge, j'ai recherché les conseils d'amis sages et pieux, d'ecclésiastiques éclairés et autorisés. Les sacrifices d'amour-propre ne me sont rien auprès du grand but que je poursuis, l'établissement d'une philosophie irréprochable, amie sincère du christianisme. Si donc, malgré tous mes soins et ceux de mes doctes conseillers, quelques passages nous avaient échappé qui pussent troubler le cœur de votre sainteté, qu'on me les signale, et je les ôterai de bien bon cœur, ne demandant qu'à me perfectionner sans cesse, et moi et mes humbles écrits. Tels sont mes sentiments, très-saint Père, fiez-vous à votre cœur, et, j'ose le dire aussi, à ma parole : c'est celle d'un homme qui n'a jamais trompé personne, et qui, touchant au terme de sa carrière et voué à la retraite, ne connaît aucun intérêt sur la terre capable de lui faire prendre un masque, et déguiser ce qu'il croit la vérité.

» Je mets à vos pieds, très-saint Père, l'hommage de mon respect filial,

» Victor Cousin,

» Membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique.

» 30 avril 1856. »

BAZAINE.

Le maréchal Bazaine a subi son premier interrogatoire sur les faits relatifs à ses opérations militaires.

M. le général de Rivière l'interrogera encore pendant plusieurs séances, après quoi il passera aux déclarations des témoins tant civils que militaires.

Cette dernière phase de l'instruction sera la plus longue, les témoins à entendre étant fort nombreux et les questions à éclaircir étant très-complexes.

A propos du maréchal Bazaine, le *Charivari* raconte assez plaisamment le supplice que lui infligent les curiosités plus ou moins indiscrettes d'une certaine presse.

M. Bazaine est la victime des reporters des quinze ou vingt journaux bien informés qui paraissent à Paris. A six heures du matin arrive un reporter chez le maréchal :

— Excusez-moi, monsieur Bazaine, si je viens vous réveiller si grand matin.

— Vous êtes envoyé par mon avocat ?

— Non, mais par le journal de *Phare pétrolier*, la feuille la mieux renseignée de Paris. A cause de vous nous tirons aujourd'hui trois éditions et même une quatrième, si cela est nécessaire ! Ah ! monsieur, vous avez bien plus de succès que Tropmann.

Cette comparaison ne semble satisfaire que médiocrement le maréchal.

Le chroniqueur pose alors ses questions en prenant des notes.

— Comment avez-vous dormi cette nuit ?

— Assez bien. Permettez. Que faites-vous ?

— Je prends le plan de votre lit. Là, c'est fait. Avez-vous rêvé ?

— Oui.

— Quel rêve avez-vous fait ?

— Je ne me souviens plus.

— C'est fâcheux. Mais j'inventerai un songe, quelque chose de très-curieux. Vous rêviez soi-disant que vous étiez à Metz et que vous vous faisiez tuer en livrant un vaillant combat.

— Mais...

— Vous serez content de mon récit. Votre dame est-elle venue vous voir ?

— Oui.

— L'avez-vous embrassée ?

— Certainement.

— Sur quelle joue ?

— Est-ce que...

— C'est très-important.

— Je l'ai embrassée sur le front.

— Très-bien. Merci, je reviendrai bientôt.

A midi, au moment du déjeuner du maréchal, nouvelle visite du reporter.

— Ne vous dérangez pas, faites comme si je n'étais pas là. J'arrive au milieu de votre déjeuner; je le regrette.

— Comment ! encore ?

— J'aurais voulu arriver au commencement.

— Pour manger avec moi ?

— Non; mais pour connaître le menu de votre repas.

— Tous les plats sont sur la table.

— Très-bien... une omelette, des rognons, des asperges. Était-ce bon tout cela ?

— L'omelette était un peu salée.

— C'est utile à noter. Et avez-vous mangé d'un bon appétit.

— Qu'est-ce que cela peut vous faire ?

— Vous ne pouvez croire comme ces renseignements intéressent nos lecteurs. Ainsi quand nous pouvions donner le menu du dîner de Tropmann, le tirage augmentait de dix mille.

— Que faites-vous ?

— Un croquis.

— De quoi ?

— De votre salle à manger.

A quatre heures du soir, nouvelle visite du reporter :

— Qu'avez-vous fait depuis que je vous ai quitté ?

— Je me suis promené dans le jardin.

— Seul ?

— Non, avec mes aides-de-camp.

— Vous avez lu les journaux ?

— Un seul, la *Patrie*.

— Je vous quitte, je vais lever le plan du jardin. Je reviendrai ce soir pour le menu de votre dîner.

A onze heures du soir, irruption du reporter dans la chambre à coucher du maréchal.

M. Bazaine se met au lit.

— Ah ! quel bonheur ! j'arrive assez tôt.

— Est-ce que vous allez m'ennuyer comme cela longtemps ?

— Jusqu'au jour de votre condamnation.

M. Bazaine fait une grimace significative.

— Je vous demande la permission de m'asseoir

sur cette chaise, dit le chroniqueur; je me retirerai quand vous éteindrez votre bougie. En attendant, je vais reproduire sur ce papier la forme de votre bonnet de coton.

Chronique Politique.

L'agence Havas dit qu'il est possible que le Président de la République aille passer quelque temps à Fontainebleau pendant les vacances de l'Assemblée, mais il n'a jamais été question, à la présidence, ni d'une installation à Trianon ni d'un voyage aux frontières de l'Est.

M. Thiers assistera à la grande réception que donnera M. Jules Simon, le 4 juillet prochain, à l'occasion de la distribution des récompenses aux artistes exposants.

On sait que cette réception a lieu au ministère de l'instruction publique, à Paris.

La commission de l'enquête ouvrière a chargé plusieurs de ses membres d'étudier spécialement la question des grèves et des coalitions. A cet effet, des renseignements sont demandés non-seulement en France, dans nos principaux centres usiniers, mais en Suisse, en Belgique, en Angleterre et même en Amérique.

On s'occupe très-activement, au ministère des finances, à préparer le projet de loi relatif à l'emprunt de trois milliards, projet qui sera soumis à l'Assemblée dans la première quinzaine de juillet.

Le choix de M. Delille, pour vice-président, et de MM. Talon et Léon, pour secrétaires, par la réunion du centre droit, est considéré dans les couloirs de l'Assemblée comme des choix de conciliation vis-à-vis de la réunion du centre gauche.

Le voyage du prince Alfred d'Angleterre, qui était attendu à Paris samedi, a été retardé de quelques jours.

Son Altesse arrivera dans le courant de la semaine prochaine.

Lord Lyons est reparti de Londres dimanche soir, et est arrivé à Paris ce matin.

C'est le gouvernement anglais qui l'avait mandé à Londres, pour affaire de haute importance.

L'empereur Guillaume est arrivé, le 26, à Ems, où il se trouve avec le prince Oscar de Suède, la princesse Léopold de Hohenzollern et le duc de Wurtemberg.

On annonce, dit le *Courrier de France*, que l'empereur Guillaume vient d'adresser personnellement une lettre à M. le Président de la République, au sujet des négociations.

Le mariage de l'empereur de Chine est fixé au 16 octobre.

M. Geoffroy, ministre de France à Pékin, est arrivé le 9 mai à Hong-Kong.

de sa conscience lui reprochait d'oublier les sages avis de son père et les conseils si pleins d'amour de sa mère.

Le dégoût et l'ennui l'envahirent bientôt.

Étranger dans Paris où il était né, il ne songea plus qu'à retourner en Pologne, où il retrouverait une famille. Il hésitait pourtant encore, lorsqu'une lettre de son oncle lui annonça le mariage de Thadéa.

Jamais il n'avait songé à épouser sa cousine, et cependant il lui sembla que ses plus chères espérances venaient d'être détruites.

Il se jeta de nouveau dans la dissipation pour s'étourdir, disait-il, sur son malheur. C'était un prétexte qui le grandissait à ses propres yeux, et, pendant huit jours, il ne parla plus que d'existence brisée, de cruauté du destin, d'illusions perdues.

Toutes les phrases de romans y passèrent. Il écrivit même une longue lettre alambiquée et dans le style Werther à son oncle,

auquel il annonçait que, trop chrétien pour se suicider, il allait chercher la mort sur les champs de bataille.

La nuit qui suivit la confection de son chef-d'œuvre, il pensa sérieusement à partir pour l'Afrique. Dieu sait quelles aventures glorieuses l'y attendaient, quel trépas héroïque il se composa. Frappé au cœur par une balle arabe, il tombait en murmurant le nom de Thadéa.

Pendant qu'il s'attendrissait en dormant, les clairons qui passaient sous ses fenêtres en sonnant la marche de la *Casquette du père Bugeaud* interrompirent son roman au plus bel endroit.

César ouvrit sa fenêtre et vit les guerriers dans les rangs desquels il comptait mourir, se rendant en petite veste et en bonnet de police au Champ-de-Mars pour y faire trois heures durant le glorieux exercice de une, deux, une, deux, droite, gauche, gauche, droite.

D'autres guerriers, plus modestement armés, sortaient avec des paniers à charbon et des sacs sur leurs épaules, pour aller à la corvée, et à la porte de la caserne, une sentinelle, l'arme au pied, attendait en baillant que l'heure de sa faction fût écoulée.

Ce prosaïsme de la vie militaire fut un verre d'eau sur l'enthousiasme du héros.

En homme très-positif, il décolla le timbre-poste d'un franc qu'il avait posé sur l'enveloppe de son chef-d'œuvre, brûla sa lettre à une bougie et se recoucha sans plus penser à ses malheurs.

Heureusement pour lui, d'autres diraient malheureusement, l'ennui le reprit bientôt. Il se débattit contre lui pendant un an. Puis, enfin, se sentant vaincu, il se décida à écrire à son oncle pour lui demander s'il lui serait possible de lui procurer une occupation quelconque en Pologne.

Wladimir lui répondit simplement :

— Viens, tu nous feras le plus grand

plaisir; nous l'attendons à Atrada. Une fois installé ici, tu auras tout le temps de chercher une occupation ou une position à ton goût. Sinon, tu resteras avec nous, et je n'ai pas besoin de te dire que c'est là ce que nous préférons. Prends à Paris ton billet directement pour Breslau, tu sais qu'ils sont valables pour un mois, à Breslau tu en prendras un second pour la station de Piotrkof, c'est la plus rapprochée de la maison. Écris-moi le jour de ton arrivée, j'irai te prendre.

Puisque tu tiens tant à nous apporter de Paris un souvenir qui nous soit agréable, Thadéa me charge de te dire que ce qu'elle préfère, vu les circonstances, est un bonnet de baptême pour son petit Fédor; la cérémonie ayant été retardée, tu pourras y assister. Quant à moi, je ne veux qu'une livre de ce bon tabac *caporal* que ton père me faisait fumer et qu'il est impossible de se procurer ici. Marpha et tes cousins s'en rapportent à ton goût, et désirent surtout un

L'Avenir national prétend que M. de Goulard reste aux finances, mais provisoirement. Sa démission est acceptée.

L'honorable ministre ne se retirerait qu'après le vote des projets d'impôts qui viennent d'être présentés.

On désigne pour lui succéder M. Poyer-Quertier ou M. Casimir Périer.

La Patrie dit au contraire :

Nous croyons pouvoir assurer que le bruit de la retraite de M. de Goulard et de son remplacement par M. Poyer-Quertier n'est nullement fondé.

Le centre gauche s'occupe de préparer un manifeste au pays. Ce document, dont la rédaction est confiée à M. Laboulaye, sera lancé quelques jours seulement avant les vacances parlementaires.

M. André Cochut, directeur du Mont-de-Piété, a été entendu dans la commission relative à l'enquête sur la condition des ouvriers en France et a parlé des conditions de bien-être des ouvriers et de l'amélioration successive des salaires; enfin de l'accroissement du bien-être chez les travailleurs.

Le bruit du voyage que M. Poyer-Quertier devait, disait-on, entreprendre en Europe, dans l'intérêt de l'emprunt, paraît sans fondement. On croit seulement que M. Poyer-Quertier ira à Berlin en mission financière, au moment où il s'agira de régler la question du mode de paiement, et encore rien de bien positif à ce sujet.

Cà et là.

Un médecin américain disait hier à un Français :

— Pourquoi donc, dans vos journaux, dans vos clubs, parle-t-on toujours au peuple de ses droits et jamais de ses devoirs? C'est mauvais, ça, pour la santé des nations.

— Aussi, voyez quelle mine nous avons!... répondit le Français en soupirant.

A propos de la loi militaire.

Quelques députés causaient du meilleur moyen de battre l'armée prussienne.

— Le meilleur moyen, dit M. de R..., consiste à avoir une meilleure tactique, de meilleurs officiers et de meilleurs soldats que nos vainqueurs.

On se prit à rire de cette apparente naïveté.

— Ne riez pas, dit alors M. de R..., vous oubliez sans doute qu'en 1860 le prince Frédéric-Charles publia un livre intitulé : *Moyen de battre l'armée française*, et il concluait ainsi : avoir une meilleure tactique, de meilleurs officiers et de meilleurs soldats que les Français.

On rit beaucoup de ces trois moyens du prince Frédéric-Charles. Malheureusement, il a ri le dernier.

Il y a quelques soirs, dans un bal, l'on remarquait M^{me} de C..., en costume rose, couverte de diamants et de fleurs.

— N'est-elle donc pas en deuil? demanda une jeune dame; je croyais que sa belle-mère venait de mourir.

— C'est vrai; mais sa belle-mère était une parente éloignée: depuis longtemps elle habitait Florence.

— Je suis bien rusée, disait une dame au marquis de C...

— Ah! madame, bien certainement c'est un R que vous vous donnez.

Une ménagère entre furieuse dans un cabaret où elle vient chercher son homme :

— N'as-tu pas honte? manger tout ton argent à boire! au lieu de faire des économies... pour quand tu te mettras en grève!

Nouvelles diverses.

Il résulte d'un rapport adressé hier, par l'ordre du général Apper, au ministre de la guerre, que tous les individus compromis dans l'insurrection et arrêtés depuis l'entrée des troupes jusqu'au 15 mai 1872, seront jugés d'ici au 20 juillet.

Le 30 septembre, tous ceux qu'on a arrêtés, et qu'on arrête encore en ce moment, seront également jugés.

M. de Lesseps, qui vient de partir pour le canal de Suez, ne reviendra décidément pas avant le mois d'octobre.

Peut-être même restera-t-il tout l'hiver loin de Paris, car il a manifesté à plusieurs de ses amis l'intention de pousser jusqu'à Calcutta et de visiter l'Inde anglaise.

M^{me} de Lesseps l'accompagnerait dans ce long voyage.

Un arrêté du général Espivent, commandant l'état de siège à Marseille, vient d'interdire la vente en cette ville, sur la voie publique, dans les kiosques et chez les libraires, du *Midi*, journal de l'Union républicaine de Marseille.

Cette interdiction a été, dit-on, motivée par la publication d'un article intitulé : «Froc et uniforme», article au sujet duquel on annonce que des poursuites seront dirigées contre le *Midi*.

L'Angleterre vient enfin de décider, dit le *Gaulois*, qu'elle garantirait à l'administration des postes les 200,000 francs demandés par M. Rampont pour le rétablissement d'un train rapide de Paris à Marseille. La Compagnie Paris-Lyon vient d'être avisée à son tour que, les difficultés survenues ayant disparu par suite de l'accord fait par l'Angleterre de la somme demandée, elle aurait à rétablir son train de Paris à Marseille, dont le trajet s'effectuera en seize heures.

Il est absolument certain aujourd'hui que M. Thiers ira s'installer à Fontainebleau dès que l'Assemblée se sera prorogée.

Des trains directs et fréquents seront organisés, de manière à faciliter les rapports

entre Paris et le Président de la République.

M. Barthélemy Saint-Hilaire suivra M. Thiers dans sa villégiature.

L'hôtel des Monnaies vient de frapper pour cent mille francs de pièces de cinq francs.

Le métal qui a servi à cette fabrication provenait des achats faits à des particuliers par l'administration.

Ce n'est là qu'un cas exceptionnel, et désormais les ateliers ne fabriqueront plus en monnaie d'argent que des pièces de 2 et 4 francs et de 50 centimes.

Les pièces de cinq francs font, en effet, double emploi avec les coupures de la Banque.

La Compagnie du Midi vient de prendre l'initiative d'une réforme que nous voudrions voir adopter par toutes les autres Compagnies. Elle a fait placer à toutes les fenêtres des wagons de troisième classe de petits rideaux semblables à ceux qui existent dans les voitures de première et de deuxième classe. De cette façon, les voyageurs peuvent se préserver des rayons brûlants du soleil.

On télégraphie de Lyon que l'affaire de la rue Grôlée est fixée au 8 juillet. Le procureur de la République prendra la parole. Il y a 22 accusés.

Un concours sera ouvert à l'École vétérinaire d'Alfort, le 21 octobre 1872, pour la nomination à un emploi de professeur de pathologie et de clinique, vacant dans cette École.

Le *Journal officiel* publie les conditions d'admission d'élèves externes, français ou étrangers, à l'école des ponts-et-chaussées.

Les demandes d'admission à ce concours devront être adressées au ministre des travaux publics avant le 4^{er} septembre 1872, terme de rigueur.

Les candidats étrangers sont prévenus qu'une habitude suffisante de la langue française est exigée pour l'admission.

On lit dans la Patrie :

On sait qu'il a été décidé en principe qu'on donnerait aux élèves des lycées et des pensions dépendant de l'Université une instruction militaire théorique et pratique. Une commission mixte, nommée par les ministres de la guerre et de l'instruction publique, vient, dit-on, d'être chargée d'examiner la question et d'arrêter un plan d'études.

D'après le programme rédigé pour servir de base aux délibérations de la commission, les élèves des classes supérieures devront, dit-on, suivre pendant une année un cours très-élémentaire d'art militaire, comprenant en première ligne l'école du soldat.

Ce cours n'empêchera pas les exercices, qui ont déjà commencé dans un grand nombre d'établissements d'instruction publique, et qui paraissent jusqu'ici devoir donner de bons résultats.

Au moyen de ce système, les jeunes gens, en sortant des lycées pour entrer au régime posséderont une instruction élémentaire

taire qui sera pour eux d'une grande utilité.

Le nouveau plan d'études élaboré par la commission mixte devra être appliqué à partir du 1^{er} janvier prochain, époque à laquelle la nouvelle loi militaire deviendra exécutoire.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Il a été décidé, au ministère de la guerre, qu'un camp retranché serait établi à Tours.

Le *Journal de Rennes* a publié une lettre signée de 84 étudiants en droit, en médecine et en pharmacie, qui exprime en excellents termes les sympathies des signataires pour l'enseignement religieux, en acceptant le principe de la liberté d'enseignement.

Par contre, 34 autres étudiants ont adressé au même journal une protestation en faveur de l'enseignement universitaire et laïque.

Dernières Nouvelles.

Le traité conclu avec l'Allemagne a dû être communiqué, aujourd'hui, à l'Assemblée, par M. de Rémusat.

Les détails apportés, hier, sur ce document, par l'*Indépendance belge*, paraissent généralement exacts.

On assurait que M. de Goulard présenterait hier une demande d'autorisation pour l'emprunt de trois milliards, mais sans fixer la date et les conditions de l'émission.

Voici quelques données générales sur le traité du 29 juin :

Il est stipulé, en principe; que quinze jours après le dernier paiement pour solde de l'indemnité de cinq milliards imposée par l'Allemagne à la France, l'ennemi devra avoir complètement évacué tout le territoire français.

La conséquence pratique de ce principe, c'est que si la France pouvait et voulait payer les trois derniers milliards de l'indemnité de guerre à l'Allemagne, le 15 juillet, par exemple, il ne devrait plus y avoir un seul soldat étranger sur notre sol le 4^{er} août.

Le cabinet de Berlin admet, en effet, comme interprétation des traités précédents, que la France a le droit ou plutôt la faculté d'anticiper les paiements qu'elle a à faire encore à l'Allemagne.

M. Thiers se propose d'user de cette faculté, de façon à ce que l'indemnité soit complètement payée et l'évacuation complètement effectuée dans quinze mois environ.

Il y a une autre version un peu différente, mais cette divergence d'informations est plus apparente que réelle.

En effet, le gouvernement français n'a pas seulement la faculté d'anticiper le paiement des derniers trois milliards, en totalité ou en partie; il a aussi le droit, dont il usera, d'échelonner ce paiement en le divisant en trois échéances d'un tiers chacune, et, au besoin, celui de retarder le solde jusqu'en 1875.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

objet des plus simples et des moins coûteux.

Adieu et au revoir. N'oubliez pas le nom de la station, Piotrkof, en Mazovie. Ecrivez-le sur tes malles, Piotrkof, retiens ce nom.

Tout à toi, W. K.

C'était un homme prudent, l'oncle Vladimir.

César fut un peu attrapé que, dans la lettre, il fut si peu question de Thadéa, et l'idée d'apporter un bonnet de baptême lui parut souverainement ridicule.

Pour se venger, il acheta une quantité de bijoux, des flacons, des coffrets, de ces mille riens qui font de Paris le paradis des femmes et l'enfer des maris, joignit une superbe pipe à la livre de tabac demandée par son oncle, y ajouta deux excellentes carabines de précision, signées Devisme, pour ses cousins Georges et Michel, et une boîte de pistolets pour Adam Chusco, le mari de Thadéa.

Ses malles étaient déjà bourrées de cadeaux et de vêtements assez excentriques pour révolutionner toute la Mazovie, quand il se souvint de la petite Marpha; il allait choisir pour elle un beau baby ouvrant les yeux et disant maman, quand il se souvint à temps que sa cousine devait avoir déjà quinze ou seize ans, peut-être même dix-sept; il remplaça la poupée par un bijou et envoya ses malles au chemin de fer.

— C'est 103 francs, 75 centimes de supplément, plus 40 centimes d'enregistrement, lui dit le préposé aux bagages.

Le beau César s'exécuta de bonne grâce, comme un homme à qui son banquier vient d'ouvrir un crédit de 97,688 francs 43 centimes sur la maison Spierling et C^{ie}, à Varsovie, et après s'être assuré que le portefeuille reposait toujours sur son cœur dans la poche gauche de son paletot Raglan, il s'installa dans un wagon de première classe, en face de la duchesse Eudoxie de Valom-

breuse et à droite du prince Blagarof, aussi remarquable par la raideur de son col et la coupe de ses favoris, que la duchesse par l'abondance de ses cheveux d'un rouge ardent.

César connaissait trop Paris pour se laisser tromper par les beaux titres de ses compagnons.

Il écouta d'une oreille distraite les confidences de la duchesse et refusa l'invitation à déjeuner du prince, dont il soupçonnait la solvabilité.

Bien lui en prit! Un jeune Anglais, nouvellement échappé de son île, en fut à Strasbourg pour les frais de la carte de déjeuner, et une livre prêtée à la grande dame qui ne descendait que pour un instant.

Prince et duchesse ne reparurent plus, ils allaient à Bade tenter la fortune... des autres.

Les incidents sont rares en chemin de fer.

Le jeune voyageur traversa au vol la Prusse Rhénane, la Hesse si pittoresque, la Suisse Saxonne, contrée charmante qu'un artiste ne devrait parcourir qu'à pied et l'album à la main. Il entrevit Leipzig, ce grand entrepôt de la librairie européenne, et ne s'arrêta qu'à Breslau, cette ville du moyen-âge, bâtie en briques rouges au milieu d'une plaine immense.

Le même jour, ou plutôt la même nuit, car il n'était qu'une heure du matin, il repartait pour Piotrkof, et, quelques heures après, s'arrêtait à la frontière autrichienne pour y faire viser son passeport et visiter ses bagages.

L'opération dura deux heures, et les voyageurs, relâchés enfin, non sans forte rançon, eurent le droit de continuer leur voyage jusqu'à la frontière russo-polonaise.

(La suite au prochain numéro.)

LA
Société Industrielle
BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION
(ANONYME)
57, rue Taitbout, à Paris,
ÉMETTRA
du Mardi 2 Juillet au Mardi 9 Juillet
25,000 Obligations

Suivant délibération de l'Assemblée générale.
Le prix de ces Obligations est de **175 francs l'une.**
Elles sont remboursables à **250 francs** en cinq ans.
L'intérêt annuel est de **15 francs**,
NET D'IMPOT,
payables par trimestre, au siège de la Société
et dans toutes les Succursales :
AVEC 4 TIRAGES PAR AN
A PARTIR DU 15 MARS 1874.
ON VERSE :
En souscrivant 25 fr.
Le 10 juillet 50
Le 10 août 50
Le 10 septembre 50
Bonification pour libération en
souscrivant 2 50
Versement réel pour une Obliga-
tion de 200 francs 172 f. 50 c.

Ces Obligations seront cotées à la Bourse dès le
dernier versement.

Pour cette première émission seulement, il est
accordé une bonification exceptionnelle de :
2 fr. 50 c. par Obligation, à tout souscripteur de 10 Obligations.
5 » id. id. de 20 id.

Pour avoir Dix Obligations remboursables à
200 francs en cinq ans, représentant un capital
de 2,000 francs et une rente annuelle de 150
francs, il suffira de verser, en souscrivant,

1,700 FRANCS

Et, pour avoir Vingt Obligations représen-
tant un capital de 4,000 francs et une rente
annuelle de 300 francs, il suffira de verser, en
souscrivant,

3,350 FRANCS

Ces Obligations étant divisées en Vingt Séries,
chaque souscripteur de Vingt Obligations
recevra Une Obligation de chaque série, ce qui
lui assure le remboursement chaque trimestre
d'une de ses Obligations à 200 francs. Béné-
ficié certain par Obligation : 25 francs.

La SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE assure aux Sous-
cripteurs de ses Obligations une part irréductible
dans le prochain Emprunt national, pour
lequel elle recevra ces titres en Couverture.

Elle reçoit en paiement tous titres au cours
moyen du jour et tous coupons échéant jusqu'à

fin août prochain, sans frais, escompte, ni
commission.

Toute demande adressée avant le jour
de l'ouverture de la Souscription ne sera
pas susceptible de réduction.

Les Souscriptions sont reçues dès ce
jour à PARIS : à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE,
57, rue Taitbout ;

Dans les départements : aux succursales
de la Société et chez tous les Banquiers. (549)

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine
de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière
Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et
d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette
délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni
purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies,
glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-
vois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie,
coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, conges-
tion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse,
phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine,
voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse,
cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le
Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan,
etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne),
le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, je se
trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins,
d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette
malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne

pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que
de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun
attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de
son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de
lui conseiller de prendre de la Revalésière Du Barry. Depuis
ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle
digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES, Comtesse de GOURCOUR.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer,
elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes,
1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.;
12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut
manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.
— La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, som-
meil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants
les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et
que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de
12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la
tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez
MM. Textier, place de la Bilange, Common, rue St-Jean,
GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épi-
ciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

DOUÉ, marché du 1^{er} juillet 1872.

Prix moyen de l'hectolitre : de froment, 21 fr.;
d'orge, 10 fr.; d'avoine, 7 fr.; de haricots, 38 fr.

DURTAL, 25 juin.

Froment, 24 75 et 23 80. — Seigle, 14 50. —
Orge, 10 fr. — Avoine d'été, 8 75.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} JUILLET 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.							
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 90	»	»	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	890	»	10	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	362 50	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	77 25	1	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et	620	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	385	»	»	3 75
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	417 50	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	502 50	»	»	5
5 % Emprunt	85	»	»	20	Crédit Mobilier	417 50	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»	»
Obligations du Trésor, l. payé.	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . .	912 50	»	»	5	»					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	206	»	»	2	Charentes, 400 fr. p. j. aodt. . .	432 50	»	»	2 50						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	382 50	2 50	»	»	Est, jouissance nov.	495	»	»	»						
— 1865, 4 %	438 75	»	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	818 75	»	»	1 25						
— 1869, 3 % l. payé.	277 50	»	»	7 50	Midi, jouissance juillet.	597 50	»	»	»						
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253	»	»	50	Nord, jouissance juillet.	970	»	»	7 50						
— libéré	253 75	»	23	»	Orléans, jouissance octobre. . .	807 50	»	»	5						
Banque de France, j. juillet. . . .	3525	»	»	85	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	501 25	»	»	1 25						
Comptoir d'escompte, j. aodt. . . .	652 75	1 25	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. .	»	»	»	»						
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . .	496 25	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . .	677 50	7 50	»	»						
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . .	450	»	»	»	Société Immobilière, j. janv. . .	28	»	»	75						

GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	—	—	—
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	—	—	—
9 — 02 — — omnibus.	—	—	—
1 — 33 — — soir, —	—	—	—
4 — 13 — — express.	—	—	—
7 — 27 — — omnibus.	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	—	—	—
8 — 20 — — omnibus.	—	—	—
9 — 50 — — express.	—	—	—
12 — 38 — — omnibus.	—	—	—
4 — 44 — — soir, —	—	—	—
10 — 30 — — express-poste.	—	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

HOSPICES DE SAUMUR.

Adjudication de Maison, Terres et Vignes.

Le dimanche 14 juillet 1872,
à midi précis.

Il sera procédé en l'étude et par le
ministère de M^r LAUMONIER, no-
taire à Saumur.

A la vente aux enchères,
A l'extinction des feux.

D'IMMEUBLES

Appartenant aux Hospices de Saumur,
Situés communes de Souzay et de
Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Commune de Souzay.

1^{er} LOT. — Une maison et dépen-
dances, au lieu du Cognet, occupée
par Sanzay-Robin, comprenant :
cour d'entrée ayant accès par une
grande porte sur la grande rue; —
bâtiment d'habitation; grande
chambre au rez-de-chaussée, ser-
vant de cuisine; au premier étage,
grande chambre à cheminée, au-des-
sus de la cuisine; chambre froide et
petit cabinet régnant au-dessus du
porche; alcôve placée dans la grande
chambre; — au deuxième étage,
même répétition; grenier sur le tout
couvert en ardoises, puits à eau
écurie; pressoir à casse-cou, cave au
vin; petits caveaux garnis de chan-
tiers en pierres, petite cour et jardin
d'environ un are.
Mise à prix 5,000 fr.

2^e LOT. — Une parcelle
de terre, complantée en vi-
gnes, sise au lieu des
Hautsbuts, contenant six
ares soixante-huit centia-
res, joignant au nord MM.
Maurice Chasles et Mous-
sard, au levant le chemin
du Moulin, au midi Mous-
sard et Chasles, au cou-
chant le 3^e lot, portée au
cadastre sous le n° 506,
section A.
Mise à prix 480
A reporter, 3,480 »

Report. 3,480 »

3^e LOT. — Une autre par-
celle de terre, dans la-
quelle il a été extrait de la
pierre, située au couchant
de l'article précédent,
nommée les Fondis-des-
Hautsbuts, contenant en-
viron trois ares, n° 501 de
la section A, — cave en roc
au-dessous de la vigne
formant le 2^e lot, autant
qu'en emporte ladite vi-
gne, joignant au nord Pa-
tural, au midi Moussard,
au couchant Desbois.
Quatre noyers sont com-
plantés dans ces fondis.
Droit éventuel à une pe-
tite parcelle au couchant
et sur le rebord du fondis,
exploitée par M. Desbois.
Mise à prix 200 »

4^e LOT. — Une parcelle
de terre en culture au lieu
dit les Hardouines, conte-
nant 20 ares 46 centiares,
figurant au cadastre sous
les numéros 193 et 194 de
la section B, joignant au
nord Fребot, Patural et
Trudeau, au levant Char-
ruau-Gaucher, au midi le
grand chemin de Fonte-
vrault, au couchant M.
Guerin.
Mise à prix 1,300 »
A reporter, 4,980 »

Report. 4,980 »

Commune de Saint-Hilaire Saint-Florent.

5^e LOT. — Le clos de
Mocharry ou les Hautes-
Vignes, complanté pour
la plus grande partie en vi-
gne, avec un grand nom-
bre d'arbres fruitiers, fi-
gurant au cadastre sous les
n° 49 et 50 de la section
D, joignant au nord MM.
Plé, Bouvet et Renard, au
levant M. Plé, au midi MM.
Sanzay, au couchant Au-
guste Sanzay, contenant
quarante-huit ares trente-
cinq centiares.
Mise à prix 2,600 »
Total des mises à prix 7,580 »

S'adresser, pour connaître les con-
ditions de l'enchère : au secrétaire
des Hospices à Saumur; à M^r LAU-
MONIER, notaire, rue d'Orléans. (523)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec
cave et grenier.
S'adresser à M. GABORIT, négo-
ciant, rue Saint-Jean, ou à M. POI-
SSON, négociant, rue de la Petite-Bi-
lange. (225)

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission-Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris
(Succursales à l'Etranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et
Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de
Valeurs Françaises et Etrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et
Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les
places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements
privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations,
etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la
réponse.) (535)

1^{er} 50 LE FLACON PHÉNOL-BOBŒUF **3^e 50 LE LITRE**
DÉSINFECTANT ANTI-PUTRIDE PRIX MONTYON INSECTICIDE HÉMOSTATIQUE

GUÉRIT : Brûlures, Coupures, Piqûres, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.),
Epidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE,
Couronements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javari, Piétin, Pépie, Sang-de-rate,
Typhus, etc. Il assainit : Écuries, Poulailers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purgo de tous insectes.
Paris, G. aux BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur
de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs
ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y
trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout,
pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes.
Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir
exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.
Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un
accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION
DES RACES HUMAINES.

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne,
et observations sur ce monument.

Par A. C. G.

Premier Fascicule : 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité
de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.